



COMMUNE D'ARZIER - LE MUIDS

Municipalité

Arzier-Le Muids, 10 février 2026

N/réf. : 10.02/qpo/ega

Affaire traitée par: Mme L. Schweizer, Syndique

ERRATUM – Modification des bulletins de vote – M. Bruno Lopes candidature

Madame, Monsieur,

Chère électrice, Cher électeur,

Le 8 mars 2025, vous êtes invité-e-s à élire les autorités communales pour la prochaine législature.

A la suite d'un problème informatique, un candidat ne figure pas sur le bulletin de vote pour le Conseil communal. Comme indiqué au pilier public et sur notre site internet, **Monsieur Bruno Lopes, né en 1983, directeur d'un centre de tri de déchet**, se porte bien candidat et figure 7^{ème} dans l'ordre d'impression sur le procès-verbal officiel.

Si vous souhaitez élire Monsieur Bruno Lopes au Conseil communal, nous vous prions d'ajouter manuscritement son nom et prénom sur le bulletin de vote de l'« Entente communale », comme ci-dessous :

Entente communale	
LOPES BRUNO	
Uygur Inal	ingénieur, 1958, conseiller communal
Lo Valvo Luca	entrepreneur, consultant cybersécurité, 1986, conseiller communal
Götschin Gilles	finance, 1986, conseiller communal
Hübscher Patrick	retraité, 1950

Dans le cas où vous inscrivez les candidats manuscritement, son nom et prénom peuvent également être ajouté à la « LISTE MANUSCRITE ».

La Municipalité et le bureau du Conseil communal présentent leurs plus sincères excuses à Monsieur Bruno Lopes pour ce désagrément et lui adressent ses meilleurs vœux pour sa campagne électorale.

Nous restons à votre disposition pour tout complément d'information et nous vous adressons, Madame, Monsieur, Chère électrice, Cher électeur, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

La Syndique

Louise Schweizer



Le Secrétaire

Quentin Pommaz